



Saint-Marcel-les-Sauzet



Journal municipal d'information

BULLETIN MUNICIPAL N° 65 DECEMBRE 2024

INFORMATIONS UTILES :

Tél : 04 75 46 70 24

E-mail Mairie :

mairie@stmarcel-sauzet.fr



Ensemble pour Saint Marcel lès Sauzet

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi de

9h à 12h30

Les Samedis de 9h à 12h les :

PERMANENCES EN MAIRIE

11 et 25 janvier

8 et 22 février

8 et 22 mars

5 et 19 avril

17 et 31 mai

14 et 28 juin

Vous pouvez être reçu sur rendez-vous par :

- Yves LEVEQUE (Maire)
- Bruno DUC (Adjoint aux Finances)
- Jean-Michel ZUCCHIATTI (Adjoint à la Sécurité et responsable des services techniques)

C.C.A.S : sur rendez-vous par
Monsieur le Maire ou
Isabelle ZUCCHIATTI

*Yves LÉVÈQUE et l'équipe municipale
ont le plaisir de vous convier
le samedi 11 janvier 2025 à 11h00
à la cérémonie des vœux
Salle d'activités – Place des écoles*



Sommaire

L'édito du maire	Page 2
Les conseils municipaux	Page 3
Le Groupe Scolaire Robert Goulet	Page 4
La vie municipale	Page 4
L'action sociale et la solidarité	Page 9
Les cérémonies et animations	Page 10
Les commerçants et artisans	Page 11
Les associations	Page 14
Montélimar Agglomération	Page 16



Edito

Alors que 2024 se termine, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette nouvelle édition du bulletin municipal qui témoigne de l'énergie, du dynamisme et de la solidarité de notre commune.

L'énergie est celle de l'équipe municipale qui, malgré les longueurs administratives et bureaucratiques, concrétise aujourd'hui le projet d'aménagement de la traversée du village. Vous avez pu constater que les travaux ont commencé ; ils vont se poursuivre jusqu'en mars 2026. Leur montant dépasse les 2,2 millions d'euros. Les subventions de l'Etat, la Région et du Département permettent de financer 34 % de ces travaux, le reste étant assuré par les finances communales grâce à une gestion rigoureuse et une anticipation de l'Adjoint aux Finances Bruno DUC.

Si toutes les précautions ont été prises pour assurer la circulation, je vous remercie pour votre patience et votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Le dynamisme se trouve dans l'implication des bénévoles de nos associations et dans l'ensemble des animations qu'ils proposent tout au long de l'année. Que serait Saint-Marcel-lès-Sauzet sans le rire des enfants lors du carnaval et de la kermesse organisés par l'Amicale Laïque, sans la joie de nos aînés lors de repas, lotos ou concours de coinche proposés par le Club de la Belle Epoque, sans la magie d'ABRACADABRA, sans l'enthousiasme de l'association Loisirs et Culture, sans l'implication du Comité des Fêtes ? Ce dynamisme ne se démentit pas et s'enrichit d'une nouvelle association : Déclic Photo St Marcelous.

Le dynamisme est également celui des commerçants et artisans, qu'ils soient installés dans le village ou ambulants. Une nouvelle épicerie a ouvert ses portes et le bar-restaurant va retrouver de nouveaux propriétaires. Pendant les travaux, l'accès aux commerces et le stationnement restent assurés.

La solidarité ne sera pas mise à mal par la dissolution du CCAS car elle restera garantie par la nouvelle commission municipale d'Action Sociale qui poursuivra le travail entrepris.

Cependant, il n'y a pas de bonheur sans nuage et sans aborder l'actualité nationale et internationale, je dois avouer que l'accroissement des actes de vandalisme perpétrés sur la commune me désole d'autant que les conséquences financières sont importantes. Ils commencent à coûter cher à la commune, NON CELA COMMENCE A VOUS COUTER CHER, car les réparations de ces dégradations, c'est vous contribuables qui les payez.

Pour terminer, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le samedi 11 janvier 2025 à la salle d'activités pour vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et santé.

Yves Lévêque
Maire

CONSEILS MUNICIPAUX des 3 octobre, 7 novembre et 17 décembre

DÉLIBÉRATIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Dépenses d'investissement 2025

Comme chaque année et afin de permettre à la commune de poursuivre ses actions et de pouvoir payer des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget primitif 2025, le conseil municipal a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 soit 331 226 €.

Création du Club Photo « Déclic Photo Saint-Marcelous »

Le conseil municipal a accepté d'attribuer une subvention « exceptionnelle » de fonctionnement au nouveau club afin de faciliter sa création et sa mise en œuvre en attendant le vote du budget 2025.

TRAVAUX, VOIRIE, URBANISME

Projet d'aménagement de voirie et d'espaces publics : attribution des lots et demande de subvention

A l'issue de l'analyse des offres des entreprises pour la réalisation des travaux, le conseil municipal a attribué les lots :

- VRD/Terrassement à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 776 389.96 € HT,
- Revêtement/Bordures/Mobilier urbain à la société SOLS VALLEE DU RHONE pour un montant de 949 998.10 € HT,
- Espaces verts/Mobilier bois à ID VERDE pour un montant de 267 274.30 € HT

Il a également renouvelé sa demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'ensemble des travaux.

Travaux SDED : enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Dans le cadre des travaux de la traversée du village, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) projette d'enfouir les réseaux secs. Le montant des travaux est estimé à 38 660.83 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 27 062.44 €.

Acquisition d'une emprise de terrain

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition gratuite d'une emprise de terrain de 12 m² pour régulariser un alignement en centre village et faciliter la circulation.

CANTINE SCOLAIRE

Modification du règlement de la cantine scolaire

A la suite de la cessation d'activité de l'association « Les Petits Marcellous », La communauté d'agglomération a repris la gestion de la cantine scolaire et du temps périscolaire en régie directe. Le règlement a donc été modifié pour supprimer le nom de l'association et le remplacer par celui de MONTELIMAR AGGLOMÉRATION.

Revalorisation du tarif de cantine scolaire au 1er janvier 2025

Le prix des repas et des frais de personnel ayant augmenté respectivement de 7% et 25% en 2024, le conseil municipal a approuvé une hausse de 0.10 € du prix du repas soit un prix de 4.30 €/repas. La commune prend à sa charge l'autre partie de l'augmentation et le coût de fonctionnement du bâtiment.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

Personnel communal : service de remplacement du Centre de Gestion de la Drôme

La commune a adhéré au service du CDG26 pour remplacer des agents absents ou lors d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité.

Dissolution du CCAS et création d'une commission communale d'action sociale (voir en page 9)

Modification des statuts de MONTELIMAR-AGGLOMERATION (voir en page 16)

GROUPE SCOLAIRE ROBERT GOULET

Entrée des classes



La rentrée des classes s'est effectuée sous le soleil et les enfants étaient heureux de retrouver leurs camarades de classes et leurs enseignants après deux mois de vacances.

Les élèves de CM1-CM2 ont fait connaissance avec leur nouveau professeur Mme BALOIS qui remplace Mme PUBLIER. L'effectif reste constant avec 118 élèves (2 de moins que l'année dernière).

Le restaurant scolaire avec un effectif en constante progression arrive à saturation. Afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, le conseil d'école a approuvé à l'unanimité, la demande de modification des horaires pour **la rentrée scolaire 2025/26** auprès de l'inspecteur d'académie.

A partir du mois de septembre 2025, les nouveaux horaires seront les suivants (si l'inspection d'académie donne un avis favorable)

**8h30 / 12h00
13h45 / 16h15**



VIE MUNICIPALE

alerte nucléaire je sais quoi faire !

Vous habitez dans un rayon de 10 km autour d'une centrale nucléaire

J'ANTICIPE et JE VAIS RETIRER mes comprimés d'iode

Gratuit en pharmacie sans justificatif

EDF procède au remplacement des comprimés d'iode. Pour obtenir les nouveaux comprimés d'iode, il suffit de se rendre à la pharmacie de Sauzet et en faire la demande, aucun justificatif d'identité n'est demandé. Les nouveaux habitants doivent également aller chercher ces comprimés.

Quand et comment prendre les comprimés d'iode ? Pour être efficace, l'iode stable doit être ingérée dans les deux heures avant l'exposition aux rejets radioactifs et au plus tard dans les huit heures après. Si un accident nucléaire impliquant un rejet d'iode radioactif venait à se produire, la préfecture de la zone concernée indiquerait le moment le plus approprié pour la prise d'iode et en donnerait la consigne le moment venu. L'information serait diffusée via les médias du service public ainsi que par des véhicules à haut-parleur.

Toute prise de comprimés d'iode ne doit se faire que sur instruction des autorités compétentes.

En partenariat avec le GOUVERNEMENT et EDF

Anciens Maires de la Drôme Provençale



Les anciens maires de la Drôme Provençale ont choisi Saint-Marcel-lès-Sauzet pour tenir leur réunion de bureau.

Service-Public.fr

URGENCE Qui appeler ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril

Travaux d'aménagements de la traversée du village

Les travaux de requalification et d'embellissement de la traversée du village ont commencés.

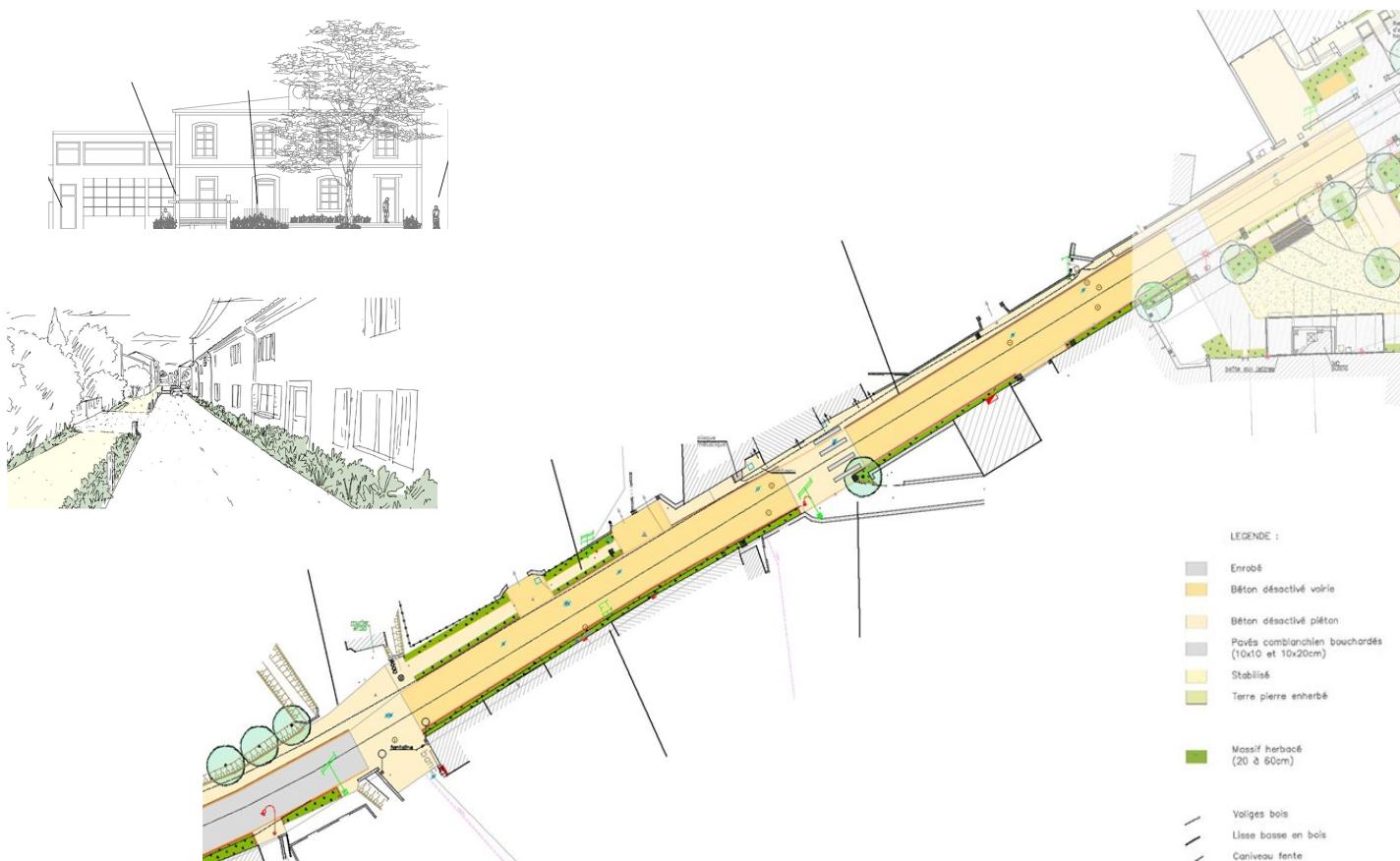
Ils ont pour objectif de sécuriser la circulation, créer des cheminements piétons et cycles, mettre en valeur les entrées du village, requalifier les espaces publics, traiter la voirie et reprendre et/ou enfouir les réseaux.

1^{er} tronçon de la Place de la Mairie à la rue Madeleine Dupont jusqu'au 30 juin 2025

2^{eme} tronçon de la rue Madeleine Dupont à la RD74 de juillet à septembre 2025

3^{eme} tronçon de la route de Montélimar à la place de la mairie de septembre à décembre 2025

Ce découpage a pour but de conserver l'accès à au moins un des parking de la commune et de pouvoir accéder à l'école et aux commerces.



1- L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

a) Plan et principe d'aménagement



Les plans sont consultables
en mairie

Résultat radar pédagogique sur les voiries de la commune

Rue de Charmanjon : cette année deux contrôles ont été effectués sur cette voie : en février/mars puis en octobre/novembre.

Avec les travaux sur la route de Montélimar, la circulation a naturellement augmenté rue de Charmanjon et passe de 143 véhicules/jour à 260. En revanche, si les vitesses moyennes restent relativement stables, nous vous invitons à rester vigilants et respecter les limitations de vitesse.



Vitesse constatée	Dates des contrôles	Sens de circulation	Nbre de véhicules sur la période contrôlée (%)
< = 30 km/h	Du 27 février au 6 mars	Entrant	518 (40.28%)
		Sortant	624 (43.64%)
	Du 30 octobre au 5 novembre	Entrant	818 (45.02%)
		Sortant	547 (32.01%)



Vitesses constatées	Dates des contrôles	Sens de circulation	Nbre de véhicules sur la période contrôlée (%)
31 à 40 km/h	Du 27 février au 6 mars	Entrant	514 (29.97%)
		Sortant	511 (35.73%)
	Du 30 octobre au 5 novembre	Entrant	729 (40.12%)
		Sortant	785 (45.93%)
41 à 50 km/h	Du 27 février au 6 mars	Entrant	228 (17.73%)
		Sortant	257 (17.97%)
	Du 30 octobre au 5 novembre	Entrant	231 (12.71%)
		Sortant	321 (18.78%)



Vitesses constatées	Dates des contrôles	Sens de circulation	Nbre de véhicules sur la période contrôlée
51 à 60 km/h	Du 27 février au 6 mars	Entrant	23 (1.79%)
		Sortant	36 (2.52%)
	Du 30 octobre au 5 novembre	Entrant	36 (1.98%)
		Sortant	48 (2.81%)
+ de 60 km/h	Du 27 février au 6 mars	Entrant	3 (0.23%)
		Sortant	2 (0.14%)
	Du 30 octobre au 5 novembre	Entrant	3 (0.17%)
		Sortant	8 (0.47%)

Route des Andrans : Positionné sur la limite entre la zone 30 km/h et la zone limitée à 50 km/h, le radar expose une fréquence de 580 véhicules/jour. Près de 87% (sens sortant) et 92% (sens entrant) des véhicules circulent à une vitesse de moins de 50 km/h.



Vitesse constatée	Sens de circulation	Nbre de véhicules sur la période contrôlée (%)
< = 30 km/h	Entrant	1020 (15.93%)
	Sortant	697 (11.43%)



Vitesses constatées	Sens de circulation	Nbre de véhicules sur la période contrôlée (%)
31 à 40 km/h	Entrant	2 764 (43.17%)
	Sortant	2 325 (38.12%)
41 à 50 km/h	Entrant	2 094 (32.70%)
	Sortant	2 298 (37.68%)

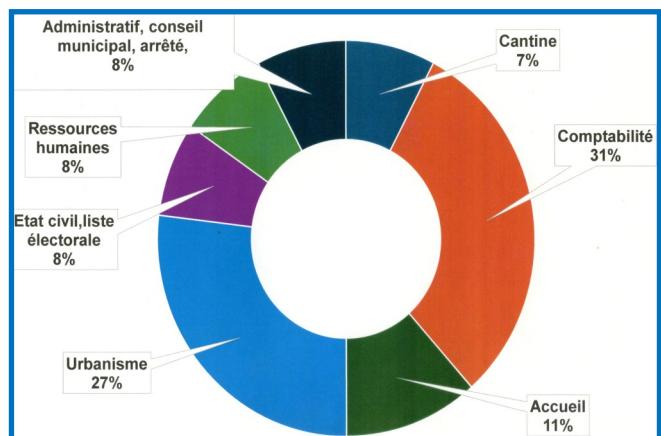
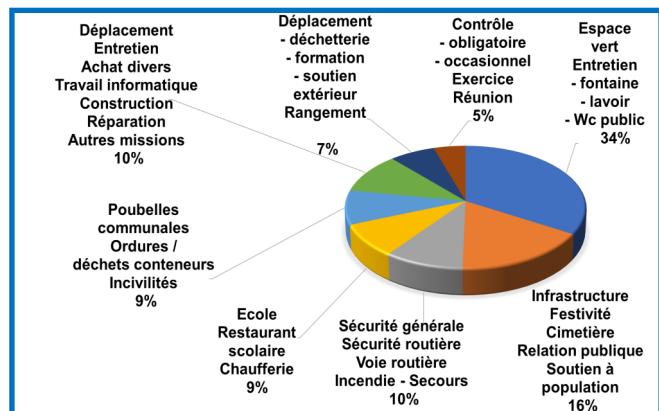


Vitesses constatées	Sens de circulation	Nbre de véhicules sur la période contrôlée
+ 50 km/h	Entrant	525 (8.19%)
	Sortant	779 (12.78%)

Employés communaux : répartition des missions

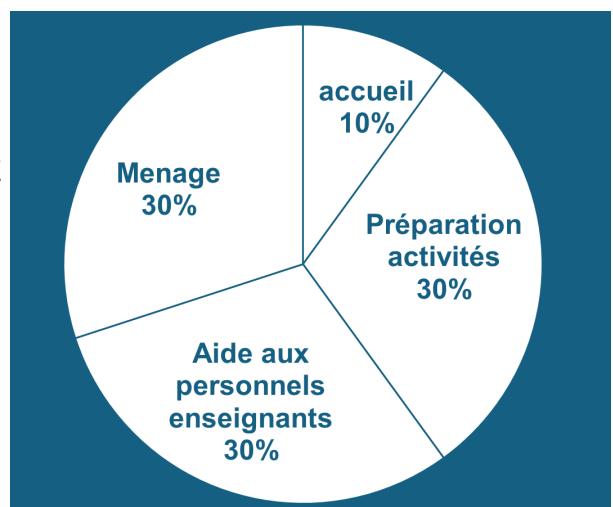
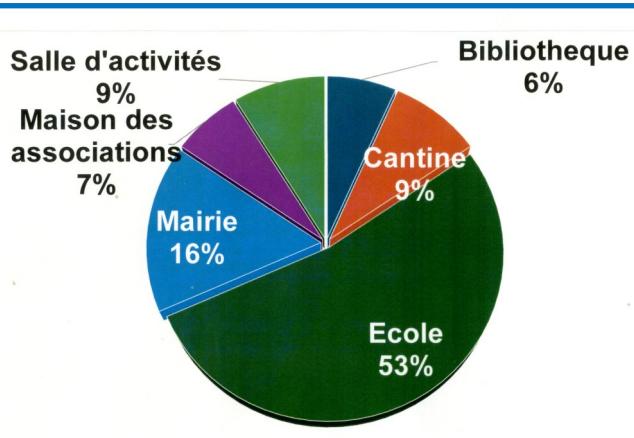
Le temps de travail des employés communaux se répartit de la façon suivante :

SERVICE ADMINISTRATIF : Christelle AUPERIN et Blandine CLAUZEL vous accueillent au Secrétariat de mairie pour toutes vos démarches administratives.



SERVICE TECHNIQUE : Emmanuel REBOUL et Damien DEFOUR entretiennent les espaces publics et les espaces verts, réparent les dégradations commises et effectuent les travaux de maintenance.

ATSEM : Stéphanie CHARRIER et Staecy VILLE veillent sur les élèves de maternelle.



SERVICE NETTOYAGE : Isabelle LARMANDE s'applique à nettoyer tous les locaux communaux dispersés sur la commune.

Naissances :

- Valentine, Joséphine, Jeannine MELLIA née le 24 juillet 204 à Montélimar
- Nina, Florence EDMONT PERRIN née le 30 août 2024 à Montélimar

Mariages :

- Marion ALGUERO et Pierre BOUCHIER mariés le 20 septembre 2024

Décès :

- André BISTEL décédé le 5 août 2024 à Montélimar
- Béatrice GOMEZ décédée le 21 août 2024 à Saint-Marcel-Lès-Sauzet
- Gérard MERCIER décédé le 14 octobre 2024 à Saint-Marcel-Lès-Sauzet
- Bruno QUENIN décédé le 9 décembre 2024 à Montélimar
- Pierre PELLEGRIN décédé le 9 décembre 2024 à Bagnols sur Céze
- Gerard COL décédé le 17 décembre 2024 à Dieulefit

Opération jeunes agriculteurs



Certains d'entre vous ont été surpris et ont cru s'être trompés de route en s'imaginant arriver à Roynac.

Non pas d'inquiétude, il s'agissait d'une opération menée par les jeunes agriculteurs du secteur.

Transhumance

Arrivé au mois de juin sur la commune, le troupeau de chèvres et moutons est revenu à son point de départ, après avoir parcouru les berges du Roubion jusqu'à Manas. Il est revenu sur Saint-Marcel avant de regagner sa bergerie du côté de Bagnols sur Cèze.



Bibliothèque

Depuis la rentrée, les enfants ont repris le chemin de la bibliothèque où les bénévoles les accueillent pour des lectures passionnantes..



Le samedi 14 décembre, une vingtaine d'enfants se sont retrouvés autour des bénévoles et de leurs parents pour apprendre à faire, tout d'abord, des décos de Noël puis des friandises de Noël avec du chocolat. C'est là qu'intervient la vigilance des parents pour éviter les débordements intempestifs sur les tee-shirts et autre vêtements.

Vandalisme sur le terrain de la Féria

Depuis le début de l'année, de nombreux actes de vandalisme ont été constatés sur le site de la Féria (comme sur l'ensemble du village) :

- Tentative d'effraction de l'accès local cuisine : le système d'ouverture a été cassé et découpé,
- Tentative d'effraction de l'accès local logistique,
- Destruction d'éléments sous le kiosque,
- Destruction des murs,
- Dégradation du grillage des terrains de boules
- Dégradation des équipements électriques : après le vandalisme sur le bâti du poste transfo, le câble électrique, sous tension et alimentant tous les éléments extérieurs, a été coupé net à l'aide d'une disqueuse (traces visibles du disque sur le mur) ce qui a entraîné une disjonction de l'ensemble de l'alimentation électrique du site de la Féria et une rupture d'alimentation de la totalité de l'éclairage sous et devant le préau ainsi qu'au niveau de toutes les prises de courant extérieures.

De plus un poteau électrique support de câble basse tension, au niveau du terrain de boules a été endommagé à la hache et l'éclairage supporté a été détruit.

Les dégâts sont importants et génèrent une impossibilité d'utiliser le site de la Féria. Le montant des réparations s'élève à plus de 20 000 €, montant fort important pour les finances locales.

Aussi le conseil municipal s'interroge sur sa capacité à pouvoir procéder aux réparations indispensables avant le printemps et/ou sur la nécessité d'augmenter les tarifs de location pour équilibrer les coûts de fonctionnement du site de la Féria.



L'ACTION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Dissolution du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

L'Etat a modifié les règles de gestion comptable et imposé un traitement numérique sécurisé des données afin de rapprocher les finances locales du mode de gestion du secteur privé. Ces nouvelles règles s'appliquent au budget communal mais aussi à celui du C.C.A.S et obligent la commune à souscrire deux abonnements (payants) à un système de contrôle de gestion dématérialisé. Cette dépense supplémentaire et non négligeable s'impose au budget de la commune.

En revanche, le C.C.A.S n'étant pas obligatoire dans les communes de moins de 1 500 habitants et la dépense susvisée étant disproportionnée par rapport aux sommes gérées, il a été décidé de dissoudre le C.C.A.S. en tant qu'entité indépendante et de l'intégrer à l'organisation et au budget communal.

Ainsi, une commission communale d'Action Sociale sera constituée au sein de la commune avec les mêmes membres que le C.C.A.S et ainsi composée de : Yves LEVEQUE, Isabelle ZUCHIATTI, Karine BRAILLON, Florence ZAMOUN, Evelyne PEYRARD, Emilie RUCHON, Marie Josèphe VIAL.

Elle poursuivra les activités sociales du CCAS : activités de Pâques et d'Halloween en faveur des enfants, animations au profit des séniors (anniversaires des plus de 85 ans, après-midi festive et colis de début d'année), aides en faveur des familles et des personnes rencontrant des difficultés (aide alimentaire de secours, aide au permis de conduire, à la formation du BAFA ou du BAFD, aux vacances, pour la cantine scolaire...) dans les mêmes conditions que précédemment (quotient familial, lieu du domicile, présentation de factures....).

31 octobre, Halloween

Une journée pour laquelle il vaut mieux avoir fait une provision suffisante de bonbons pour ne pas se voir jeter un sort par les adorables monstres qui se promenaient dans le village.

De retour à la salle d'activités et la besace bien garnie de sucreries, les vampires, fantômes ou sorcières ont pu profiter d'un goûter offert par le C.C.A.S.



Anniversaire des Anciens



Comme désormais chaque fin de semestre, une réception était donnée en l'honneur des personnes ayant fêté leur anniversaire de 85 bougies et plus durant les six mois précédents.

Fort apprécié, ce moment de convivialité réunit les invités et leur famille ainsi que les membres du C.C.A.S.

Et anniversaire oblige, chacun est reparti avec un petit cadeau.

Après-midi festive et colis de début d'année

A l'occasion de la nouvelle année, le C.C.A.S propose une après-midi festive aux séniors (sur inscription préalable).

Ainsi le dimanche 12 janvier prochain, la Salle d'activités résonnera aux sons de l'animation de Pauline et Alex et verra ses invités partager la traditionnelle galette des rois.

A l'issue de l'après midi, les colis gourmands seront offerts aux personnes présentes.

Pour celles et ceux qui ne participeront pas à cette animation, leur colis gourmand sera **disponible au secrétariat de la mairie dès le lendemain, lundi 13 janvier** (le matin uniquement).



CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS

Le théâtre du Fenouillet

Le 26 juillet, la place de l'Église recevait le théâtre du Fenouillet pour une représentation de « La Comédie de la comédie » de Jean Tardieu.

Les nombreux spectateurs se sont bien amusés des parodies de certains usages désuets de la vie.



Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence d'Yves LE VEQUE, André GILLES, conseiller départemental du canton, Roland FERNEZ, Président des Anciens Combattants ainsi des sapeurs-pompiers de Sauzet avec l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Depuis 2012, cette cérémonie rend hommage à tous les « Morts pour la France » tombés aux champs d'honneur durant tous les conflits, guerres et opérations extérieures de par le monde.



Calendriers des sapeurs pompiers

A l'issue de la cérémonie, les sapeurs-pompiers de Sauzet ont présenté leur calendrier 2025, spécial BD.

Ils passeront en tenue de pompiers dans le village et dans les prochaines semaines, pour vendre ce calendrier. Merci de réserver à ces soldats du feu le meilleur accueil.

Rugby Club Canton de Marsanne

Une effervescence toute particulière le dimanche 1er décembre sur le marché dominical. En effet, les amateurs d'huîtres et supporters du RCCM s'étaient donné rendez-vous à Saint-Marcel-lès-Sauzet.

1 800 huîtres ont été ainsi dégustées, gratinées ou nature, ce qui a réjoui les bénévoles qui n'avaient pas lésinés sur les tables et mange-debout pour satisfaire les amateurs de fruits de mer.

Ce fut Noël avant l'heure pour les amateurs d'huîtres.



Illuminations de Noël



Malgré la concurrence des villes et villages alentours, une assistance nombreuse est venu admirer les illuminations de la commune. La présence du « Père Noël » a ravi les enfants et les retardataires ont ainsi pu passer leurs dernières commandes.

Ensuite a sonné le départ de la retraite aux flambeaux dans les rues du village vers la salle d'activités où attendait La chorale de La Bégude de Mazenc qui a interprété, avec l'aide des enfants, des chansons de Noël avec leur brio habituel.

Il était afin temps de passer aux résultats du concours de dessin organisé par la municipalité.

	3 à 6 ans
1er	Aurel DUTRONOY
2eme	Charli QUERUEL
3eme	Alba BERTRAND

7 à 11 ans
Mathias ALLEGRE
Valentine LE BOHEC
Nolan CRINIÈRE

La soirée s'est achevée avec un moment de convivialité apprécié des petits et des grands.



COMMERCANTS ET ARTISANS

L'Échoppe Saint Marcelouse

Depuis le 16 juillet, la commune compte un commerce de proximité supplémentaire.

En effet L'Échoppe Saint-Marcelouse a ouvert ses portes dans les locaux de l'ancienne boulangerie, rue des Tilleuls.

Marina ORAND vous y accueille avec son grand sourire et sa bonne humeur, on peut y boire un café le matin en prenant son pain.

L'Échoppe, en dehors de la partie traditionnelle d'épicerie de village, propose également des plats à emporter tous les jours de la semaine et du poulet rôti le dimanche (sur commande).



tel : 06 69 36 54 34

[www.facebook.com/
lechoppestmarcelouse](http://www.facebook.com/lechoppestmarcelouse)

Nouveau



Restaurant le G

M et Mme SPIGA, restaurateurs bien connus sur la ville du Teil ont officié pendant 9 ans au restaurant « Le Gafferot », puis pendant 6 ans au restaurant « le G » qu'ils installent aujourd'hui à Saint-Marcel-lès-Sauzet.

Ils succèdent à Frédérique ROCHE dans l'établissement qu'elle a géré sous le nom de Bistrot Marcel, place de la Mairie.

L'ouverture est prévue courant février, le temps d'aménager les locaux. Le bar-restaurant sera ouvert du mardi au samedi soir avec une carte bistro-moderne et le dimanche midi avec des animations, tapas ou autres dégustations selon les saisons (Charcuterie ibérique ou italienne, huîtres, accras et samossas, vins.....)



VOS COMMERCES RESTENT OUVERTS PENDANT LES TRAVAUX STATIONNEMENT ET ACCES MAINTENUS NE LES OUBLIEZ PAS



SANS OUBLIER VOS COMMERÇANTS AMBULANTS



RIDA le maraîcher et Eric le fromager, le dimanche sur le marché



Chez BASTOS, le mardi soir et Diamantino'Pizza le jeudi soir, sur la place de la Mairie



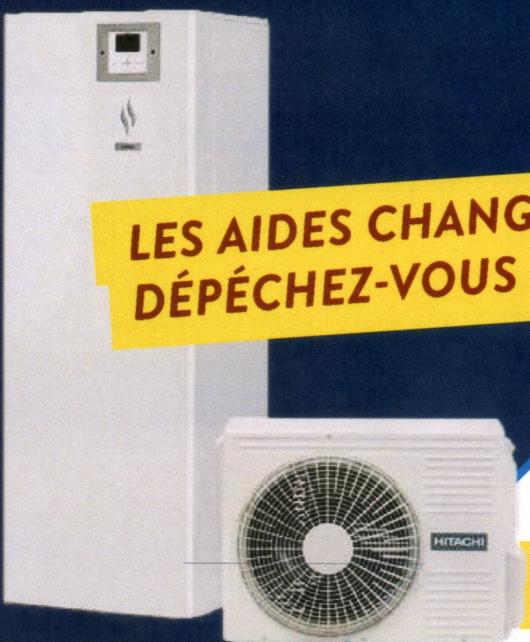
Votre installation photovoltaïque pour 3 kWc en autoconsommation

6 990€*

* Sous réserve d'éligibilité et de faisabilité, aides déduites, soit une installation au prix final de 8179€ TTC avec une aide de 1189€ versée par EDF OA après règlement de la totalité de la facture.



tél +33 630 111 000
site web www.sasyohanlopez.com
email contact@sasyohanlopez.com
adresse 182 Route de Sauzet,
26200 Montélimar



LES AIDES CHANGENT
DÉPÉCHEZ-VOUS !

JUSQU'À
50%
D'ÉCONOMIE
SUR VOTRE CONSO
DE CHAUFFAGE

You êtes équipé
d'une chaudière Gaz ou Fioul ?
Pensez POMPE À CHALEUR



A.S.E.

audigier.sautel - électricité

Tél. 04 75 01 38 38

électricité
chauffage - climatisation
pompe à chaleur
alarme
photovoltaïque

P.A. du Meyrol - 22, rue des Esprats - 26200 MONTELIMAR

e-mail : aselec@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Le **vide greniers** du mois de juin a connu un grand succès avec plus de 80 exposants enregistrés, mais la météorologie a décidé d'imposer sa loi ; malgré cela, plus de la moitié des exposants qui s'est présentée est restée, ce qui a permis, dès le retour du soleil, d'avoir une belle fréquentation ; la journée s'est achevée par un **repas dansant** avec une **paëlla**.



Mi-juillet, le comité des fêtes a organisé la **Foire de l'Artisanat** et un **vide greniers** qui a rassemblé une trentaine d'artisans locaux et plus de 60 exposants. Pour la circonstance, le marché dominical a été déplacé et inséré au milieu des exposants.



La météorologie ayant une nouvelle fois décidé de s'inviter, la traditionnelle **Pasta Party** a été déplacée de La Féria vers la Salle d'activités communale. Le succès a été au rendez-vous malgré l'exigüité des locaux.

Le 1^{er} octobre, avec l'aide d'une météo particulièrement favorable pour un mois d'octobre, le **vide-greniers** a rencontré un énorme succès avec plus de 100 exposants. Cette journée a été une belle réussite, pour preuve, quasiment tous les exposants étaient encore présents à 17h00, heure théorique de fermeture.

Le manque d'engouement a contraint le Comité des Fêtes à annuler la soirée « Cassoulet » programmée le samedi 16 novembre 2024.

L'assemblée générale s'est tenue le 20 décembre à la Maison des Associations.

Le calendrier 2025 prévoit notamment, pour le 1^{er} semestre 2025

- Le samedi 25 janvier : **Soirée choucroute**
- Le samedi 21 juin : **vide greniers et soirée paëlla**
- Le samedi 5 juillet : **vide greniers**

Club photo « Déclic Photo Saint-Marcelous »

Depuis le mois de novembre, un nouveau Club Photo a été créé pour pratiquer ou apprendre la photographie sous toutes ses formes. Une quinzaine d'adhérents se retrouve déjà un jeudi sur deux, de 14h à 16h, à la Maison des Associations.

Le bureau se compose de Joël VIVION (Président), Christophe LAUTIER (Trésorier), Sylvie LAUTIER (Secrétaire) et des membres du conseil d'administration : Erick BALDASSARI, Yves LEVEQUE, Jean-Paul VIALAR.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Monsieur Erick BALDASSARI, animateur des réunions, au 06 15 55 39 46.



Amicale laïque



Gérée par des parents bénévoles, elle organise diverses actions et animations tout au long de l'année dans le but de récolter de l'argent et d'aider l'école à financer des achats de matériels ainsi que des sorties scolaires et culturelles... et des moments de joie et de partage pour les enfants de l'école.

Dès le 6 octobre, l'Amicale Laïque organisait un « **Baby Troc** » dans la salle d'activités qui a connu un franc succès, malgré le temps pluvieux.

Le 22 novembre, elle jouait à la « marchande » avec la traditionnelle **vente de fromages et de charcuteries**, en attendant de récidiver le 20 décembre avec une **vente d'oranges et clémentines** en plus l'**après-midi récréative** offerte aux élèves avec la venue du Père Noël

Le calendrier 2025 s'annonce tout autant fourni en activités :

- le samedi 8 février : **Soirée Quizz** à la salle d'activités
- le : Traditionnel **carnaval** dans les rues du village
- le vendredi 27 juin : **Kermesse de l'école**

Loisirs et Culture

L'association Loisirs & Culture a repris ses activités avec enthousiasme.

Plus de 150 licenciés ont repris le chemin de la salle d'activités pour pratiquer **Djamboola, abdos fessiers, gymnastique, sophrologie, yoga, marche nordique ou gym seniors**.

L'assemblée générale a confirmé les membres du bureau actuel dans leurs fonctions, celui-ci se compose de Dominique DUMOULIN (Présidente), Yves TURCAN (Vice-président) Aline TURCAN (Trésorière) et Monique LEVEQUE (Secrétaire).



Club de la Belle Époque

Le club de La Belle Époque propose depuis la rentrée de multiples activités à ses adhérents : le 5 octobre un **repas** sur le terrain de La Féria pour marquer le retour de vacances, une semaine plus tard un **thé dansant** à la salle d'activités, le 9 novembre un **repas « petit salé aux lentilles »** concocté par l'Échoppe Saint-Marcellouse et coinche et le 24 novembre un **loto**.



L'année 2024 s'est achevée le samedi 14 décembre avec le **repas de Noël** de l'association.

Après un court répit pendant les fêtes, les activités reprendront dès le 18 janvier 2025 avec l'assemblée générale viendront ensuite pour le 1^{er} semestre :

- Le samedi 1^{er} février : **Thé dansant**
- Le samedi 15 mars : **Repas et coinche**
- Le 8 avril : **Repas publicitaire**
- Le dimanche 18 mai : **Loto**

MONTELIMAR AGGLOMERATION

Modification des statuts

La communauté d'agglomération Montélimar Agglomération est gérée, en sus des lois et règlements, par des statuts qui définissent : sa dénomination, son objet, son périmètre (27 communes dont Saint-Marcel-lès-Sauzet), son siège social, son organisation (conseil communautaire, président, Vice-présidents, conférence des maires, conseil de développement) et surtout ses compétences.

Elle doit régulièrement actualiser ses statuts pour prendre en compte les réformes législatives et acter toutes modifications dans son fonctionnement. Les conseils municipaux des communes membres sont également appelés à se prononcer sur ces actualisations.

Ses compétences sont :

	Thématiques	Actions d'intérêt communautaire
OBLIGATOIRES	Développement économique	Création, aménagement et gestion des zones d'activités Promotion du tourisme
	Aménagement du territoire	SCOT, PLUi, PLU et autres documents d'urbanisme Mobilité (transport en commun)
	Habitat	PLH, logement social, aide à l'amélioration de l'habitat Accueil des gens du voyage
	Politique de la Ville	Contrat de ville
	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	
	Collecte et traitement des déchets	Déchetteries, composteurs, tri sélectif
SUPPLÉMENTAIRES	Eau	Eau potable, eaux usées, assainissement individuel, eaux pluviales urbaines
	Protection de l'environnement	Lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores (plan de Pré Maîtrise et économie d'énergie)
	Action culturelle	Construction, aménagement et entretien d'équipements culturels communautaires
FACULTATIVES	Action sociale d'intérêt communautaire	
		Création, aménagement et entretien des quais de bus
		Création, aménagement et entretien du refuge et de la fourrière animalière + service de capture d'animaux
		Actions en lien avec les bibliothèques
		Soutien aux évènements sportifs d'intérêt communautaire ou extra communautaire
		Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), Système d'Information Géographique (SIG, aménagement numérique du territoire (fibre))
		Promotion, valorisation et soutien de l'agriculture
		Aérodrome de Montélimar
		Soutien à l'emploi et à la formation

Composteurs individuel

Montélimar-Agglo reprend la distribution de composteurs individuels (CI) auprès des particuliers des communes membres et habitant en maisons individuelles

Toutes les personnes qui avaient préréservé un composteur individuel vont être contactées afin de savoir si elles sont toujours intéressées.

Il est également possible de commander son composteur en contactant les services intercommunaux au 04 75 00 64 41 ou par mail : dechets@montelimar-agglo.fr.

Quelques précisions :

- Il s'agit de composteurs individuels en bois d'une capacité de 269 litres - volume adapté à un usage familial
- Le prix s'élève à 30 € à la charge de l'usager - à régler lors du retrait du CI
- Conditions d'attribution: un seul CI par foyer possédant un espace extérieur et résidant sur le territoire de l'agglomération.

Contacter les services de l'Agglomération pour commander un composteur individuel et remplir les documents transmis .

